

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 3 février 2020 à 19 h, le règlement suivant :

• le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008), afin de préciser certaines délégations à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) et d'augmenter le seuil de délégation pour les contrats de services professionnels (RCA06-27008-13).

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 11^E JOUR DE FÉVRIER 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva